

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 Juin 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 26 juin à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 20 juin, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, THONG, PEYRELADE
Messieurs M. ALLETON, DELAFOY, M. HUBERT, M. PLEUVRY, POULAIN, LENOBLE, BLIN, CORRE, LISEMBART, FOULBOEUF, GARNIER, GOYET, LANELUC, LEROY, PARIS,

ABSENTS EXCUSES :

M. VINCENT et M. BRUNET.

M. Le Maire précise que trois points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe,
- viabilisation du lotissement Taillis-Pressoir : attribution des marchés de travaux,
- moratoire relatif à la réorganisation du temps scolaire.

Le conseil accepte ces modifications.

A été élue secrétaire de séance : Monsieur LEROY

La remarque suivante a été formulée sur le Compte rendu de la réunion du 29 mai 2008

- De plus, C'est l'école de gendarmerie de Châtellerault qui devait fermer et compte tenu des influences politiques, l'école de Châtellerault sera maintenue et c'est l'école du Mans qui s'oriente vers une fermeture. **« Sera » remplacé par serait.**

Ces remarques étant faites, le procès verbal de la dernière séance est considéré comme adopté.

Le procès verbal de la séance du 10 avril est également considéré comme adopté.

2- ZAC DES HUNAUDIERES PHASE 6 : Avenant N° 2 au marché de travaux:

Par délibération en date du 14 septembre 2007, nous avons décidé d'attribuer le marché relatif à l'aménagement de la phase 6 de la ZAC des Hunaudières à la société :

- HRC pour le lot 1 pour un montant de 1 092 425, 60 € HT
- GARCZYNSKI TRAPLOIR pour le lot 2 pour un montant de 139 288 € HT

Par conseil en date du 29 mai, nous avons validé les avenants suivants :

Avenant N° 1 au lot N°1 : d'un montant de 34 172€ HT.

Avenant N° 1 au lot N°2 : d'un montant de 5188, 85€ HT.

Compte tenu du montant des travaux, l'entreprise HRC nous a fait parvenir un avenant N° 2 d'un montant de 53 851, 10€ HT

Compte tenu du montant des travaux, l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR nous a fait parvenir un avenant N° 2 d'un montant de 10403, 40€ HT

Compte tenu du montant de cet avenant, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le maire à signer les deux avenants N°2 au lot 1 et au lot 2 d'un montant de 53 851, 10€ HT et 10403, 40€ HT et tout document se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

3-BILAN RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur CORRE présente le bilan du restaurant scolaire 2007.

32 377 repas ont été servis pour un budget qui s'équilibre à 159 025€. La participation de la Commune s'élève à 61 582€.

M. CORRE indique que le déficit de 2006 s'élevait à 37 737€. Les raisons qui expliquent cette augmentation sont les suivantes :

- nombre de repas vendus inférieur comparé à 2006,
- Augmentation des charges de personnel du à la mise en place de deux services au restaurant,

M. CORRE attire l'attention sur le cout de l'alimentation sur 2008 qui risque d'engendrer une augmentation de 8 à 10 % sur le poste alimentation.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

4-ASSAINISSEMENT :

a) RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2007

L'article 1er du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 stipule que Monsieur le Maire doit présenter dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur le service public d'assainissement.

Monsieur LENOBLE, adjoint délégué, procèdera à la lecture des différents indicateurs techniques et financiers. Après cette présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le rapport annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le rapport 2007 sur le service public d'assainissement. Le présent rapport est à la disposition des usagers au secrétariat de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

b) RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES-ANNEE 2007

L'article 1^{er} du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 stipule que Monsieur le Maire doit présenter dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Monsieur LENOBLE adjoint délégué, procède à la lecture des différents indicateurs techniques et financiers. Après cette présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le rapport annexé à la présente délibération. (Document remis en séance)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte le rapport 2008 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
Le présent rapport est à la disposition des usagers au secrétariat de la mairie.
Adopté à l'unanimité.

c) Création d'un comité consultatif assainissement :

Suivant l'article L2143-2 du CGCT, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur proposition du Maire.

Ces comités peuvent être composés de personnes extérieures au conseil municipal.

Le Maire fixe la composition des membres pour une durée qui ne peut excéder la durée du mandat.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Sa mission est clairement définie à sa création.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide de créer le comité consultatif suivant :

Comité consultatif assainissement « étude de zonage, Mise en place du Service Public d'assainissement non collectif et déplacement de la station d'épuration » composé des membres de la commission assainissement auquel il convient d'ajouter les membres suivants :

M. Gilles FROSTIN	13 allée Mairie Curie	72 230 Ruaudin
M. Gérard CHARTIER	18 rte du Mans	72230 Ruaudin

Ce comité sera créé pour la durée du mandat et M. LENOBLE est désigné comme Président.
Adopté à l'unanimité.

5-BAUX

a) Renouvellement bail Tolmont Valérie :

Par bail en date du 1^{er} septembre 2006, nous avons décidé de louer à Mme TOLMONT un logement situé rue principale à Ruaudin. Son bail arrive à échéance le 31 juillet 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de prolonger ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} aout 2008 dans les conditions suivantes : montant du loyer inchangé à savoir 400€ mensuel, non révisable.

Adopté à l'unanimité.

b) Renouvellement Bail Mme Fournet - CHEVREAU

Nous avons conclu un bail d'occupation précaire avec le docteur Fournet-Chevreau du 1^{er} octobre au 31 aout 2008. Son bail arrive à échéance le 31 aout 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de prolonger ce bail précaire pour une durée de deux ans à savoir du 1^{er} septembre 2008 au 31 aout 2010, compte tenu de la nécessité éventuelle pour la commune de reprendre le local afin d'y loger un instituteur, le local ayant cette destination initiale.

Décide de fixer le loyer à 411 € mensuel, révisable en appliquant en cours le rapport entre l'indice de base et l'indice INSEE connu à la date anniversaire du contrat du bail et servant à l'indexation des loyers.

Adopté à l'unanimité.

c) Renouvellement Bail Mme Gruau

Nous avons conclu un bail d'occupation précaire avec le docteur Gruau du 1^{er} octobre au 31 aout 2008.Son bail arrive à échéance le 31 aout 2008.

Décide de prolonger ce bail précaire pour une durée de deux ans à savoir du 1^{er} septembre 2008 au 31 aout 2010, compte tenu de la nécessité éventuelle pour la commune de reprendre le local afin d'y loger un instituteur, le local ayant cette destination initiale.

Décide de fixer le loyer à 139 € mensuel, révisable en appliquant en cours le rapport entre l'indice de base et l'indice INSEE connu à la date anniversaire du contrat du bail et servant à l'indexation des loyers.

Adopté à l'unanimité.

6-FINANCES :

a) -COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MAHOTIERE

Dépenses Investissement

□ Opération de l'exercice..... 0,00

Recettes Investissement

□ Opération de l'exercice..... 0,00

Dépenses Fonctionnement

□ Opération de l'exercice..... 8 677, 38 €

Recettes Fonctionnement

□ Opération de l'exercice..... .8 678, 34 €

Décide de valider le compte administratif 2007- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MAHOTIERE

Adopté à l'unanimité

B) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 - BUDGET DE LA MAHOTIERE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris, entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

c) Garantie emprunt transfert de patrimoine, située rue du Pré du Chêne à Ruaudin.

Vu l'article R221-9 du Code monétaire, les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT, l'article 2298 du code civil,

La commune accordera sa garantie pour le remboursement de la somme de 69 560€ représentant 20% que la Mancelle d'habitation se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PEX consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Montant de l'emprunt 347 800 par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Echéance annuelle

Durée totale du prêt : 40 ans

Durée totale 40 ans révisable en fonction de l'évolution du livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,30 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Cela engage le Conseil Municipal à dégager les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Accepte que la commune accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 69 560 €, représentant 20% d'un emprunt de 347 800€ dans les conditions citées ci-dessus et autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

d) Conseil Municipal Jeune : facturation à la commune de Brette les pins

Le Conseil Municipal Jeune de Ruaudin en association avec le Conseil municipal Jeune de Brette les Pins ont organisé une visite de l'assemblée nationale au mois de mars 2008.

Le cout du transport a atteint **690 €**, supporté par **Ruaudin et Brette-les-Pins**

Le budget a été élaboré de la sorte :

Transport : 690 €

Le montant des subventions cantonales sont déduites du coût total.

Soit : - 300 € pour Ruaudin (confirmé par courrier (subvention perçue par Mairie de Ruaudin) du 14/02/08)

- 250 € pour Brette (subvention perçue par Mairie de Brette)

Soit 690 - 550 €. Il restera donc à charge des communes **140 €**.

Cette somme est divisé par le nombre de personnes présentent : 140 :30= 4.67€/personnes.

4.67€ x 9 personnes de Brette soit 42.03 €

4.67€ x 21 personnes de Ruaudin soit 98.07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'adresser la facture de 42.03 € à la commune de Brette les pins et autorise M. le Maire à encaisser cette recette.

c) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS

Depuis 1997, la Loi de réglementation des télécommunications fait obligation à France Télécom de procéder à la déclaration de son patrimoine implanté sur le domaine public. Cette obligation fait l'objet d'une redevance calculée sur le kilomètre d'artère aérienne ou souterraine, et sur le mètre carré d'emprise au sol pour les cabines et les répartiteurs. Le calcul est fait par la commune sur de nouvelles bases fournies toujours par France Télécom, mais détaillée par domaine, indexée sur l'indice INSEE de la construction.

Les artères souterraines s'élèvent à 37, 944 et l'aériennes s'élèvent à 20, 009 kms.

Pour les cabines et les armoires, il reste à 5 m².

Pour 2008, en application du décret N° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs suivants nous ont été communiqués par France Télécom, Unité Régionale de Réseau Pays de Loire. Le KM d'artère pour 2008 est à 44.03€ pour l'aérien, 33.02€ pour les artères en sous sol, et 22.01 € le m² d'emprise au sol de cabine et d'armoire.

soit un total de 20, 009 Kms x 44, 03 € = 880, 99 €

37,944 x 33.02 € = 1 252, 91 €

5 m² x 22, 01€ = 110, 05 €.

La redevance s'élève donc à 2243, 95 €.

Après en avoir délibéré,

Approuve le montant de la redevance et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de France Télécom d'un montant de 2243, 95€

Adopté à l'unanimité

c) REDEVANCE d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le décret 2002-409 du 26 mars 2002 modifie les dispositions relatives à la redevance de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité.

Le plafond de la redevance 2007 était de 345 €. Cette année le plafond a été revalorisé à 352 €.

Après en avoir délibéré,

Approuve le montant de la redevance et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre d'ERDF un titre de recette de 352€ à l'encontre

Adopté à l'unanimité

c) Délibération pour l'encaissement d'une somme de 25€ - Club le Mans SLB

Lors de la coupe Sarthe cadets match Ruaudin/Le Mans qui a eu lieu le 27 avril, l'entraîneur, nous a informé qu'une porte a été cassée par un des joueurs dans le vestiaire visiteur pendant la rencontre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de facturer la main d'œuvre nécessaire à la réparation au Club le Mans SLB et autorise le maire à encaisser la somme de 25 €.

Adopté à l'unanimité.

7-GESTION DU PERSONNEL :

a) Contrat pour besoin saisonnier - services techniques

Comme vous le savez les congés annuels du personnel technique engendrent des difficultés durant la période estivale, période ou les travaux de tonte, d'arrosage sont les plus intensifs.

Afin de pallier à ces absences, je vous proposerai de bien vouloir recruter un agent non titulaire pour besoin saisonnier pour une durée de deux mois (du 1^{er} juillet au 31 août 2008) à raison de 35Heures semaine.

Cet agent sera recruter sur la base de l'indice majoré 288.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de recruter un agent non titulaire pour besoin saisonnier pour une durée de deux mois (du 1^{er} juillet au 31 août 2008) à raison de 35Heures semaine sur la base de l'indice majoré 288.

Adopté à l'unanimité.

b)Création d'un poste d'adjoint technique de première classe : :

M. Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créer l'emploi suivant :

Ce qui revient à créer l'emploi suivant :

-Adjoint technique de première classe : 1

Et supprimer l'emploi suivant :

Adjoint technique de deuxième classe : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de créer un poste d'adjoint technique de première classe et modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2008.

Adopté à l'unanimité.

c) Recrutement Restaurant scolaire :

- Création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de créer poste d'adjoint technique de deuxième classe à raison de 13H30 semaine pour le restaurant scolaire (service et ménage) à compter du 1^{er} septembre 2008. Et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

-recrutement restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer les contrats suivants:

- Un contrat à raison de 4 heures semaine à compter du 2 septembre 2008 jusqu'au 3 juillet 2009.
- Un contrat à raison de 9H00 semaine, (restaurant et ménage école maternelle)
- Contrat à raison de 14H15 semaine (restaurant et garderie du matin)

Adopté à l'unanimité.

E) - Création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de créer poste d'adjoint technique de deuxième classe à raison de 20H00 semaine pour le ménage à l'école primaire à compter du 1^{er} septembre 2008 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

8-Formation Elus.

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil municipal « ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions »

La formation est donc, pour les élus locaux, un véritable droit essentiel, attaché à leur qualité d'élu.

En ce sens, le CGCT prévoit que dans les trois mois suivant son renouvellement le conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

L'assemblée délibérante détermine les orientations et les crédits ouverts au titre de l'année.

Par ailleurs, un tableau récapitulant les actions de formations des élus financées par la commune est annexé au compte administratif de la collectivité. Il doit donner lieu à un débat annuel.

Le montant des dépenses de formation qui peuvent être allouées par la commune aux élus ne peut dépasser 20% du montant total des indemnités de fonction (article 2123-14).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le plan de formation suivant :

FORMATION DES ELUS 2008-

BUDGET VOTE EN 2008 : 1000 €

ORIENTATIONS

- les finances des collectivités territoriales
- l'action communale
- le fonctionnement institutionnel
- mode de gestion des services publics locaux...
- formation sur les réformes su statuts de la fonction public territoriale

Formations thématiques liés au domaine de chaque adjoint :

- formation au Système d'information Géographique (SIG)
- 3^{ème} Carrefour des Politiques Jeunesse de la Sarthe en juin
- formations assainissement
- formation sur la construction de bâtiment HQE, développement durable...

Adopté à l'unanimité.

9- TRAVAUX : Route de brette : lancement de la consultation pour la réalisation des travaux.

Comme vous le savez, nous allons réaliser des travaux de voirie sur la route de Brette les Pins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'autoriser monsieur el Maire à lancer la consultation auprès des entreprises selon une procédure d'appel d'offres ouvert prévoyant deux lots. (Lot 1 : voirie et assainissement et un lot 2 : réseaux.)

Adopté à l'unanimité.

10- Convention Etudes et chantier :

Par délibération en date du 25 janvier 2008, nous avons décidé de signer une convention avec Etudes et Chantiers afin de réaliser les travaux au stade de la papinière et au sein du lotissement Taillis pressoir d'un montant de 14280 € d'une durée d'un an.

Compte tenu des chantiers en cours, il s'avère que les travaux escomptés au lotissement ne seront pas réalisés. En conséquence, il est nécessaire de modifier la convention. Cette nouvelle convention prévoit les travaux suivants :

- entretien du roule crotte dans le lotissement taillis pressoir
- stade de la papinière (travaux similaires)

Cette nouvelle convention s'élève à 10 900€.

Il est également nécessaire de signer une seconde convention conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 relative à l'entretien des ruisseaux de la commune. Cette convention s'élève à 3360€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'autoriser le Maire à signer les deux conventions suivantes avec Etudes et Chantiers: la première relative à la Papinière et au lotissement Taillis Pressoir pour un montant de 10900€ (en remplacement celle du 25 janvier 2008) et la seconde pour un montant de 3360€ relative à l'entretien des ruisseaux de la commune.

Adopté à l'unanimité.

11-COMpte Rendu Des Décisions Prises Par Le Maire Dans Le Cadre Des Délégations Au Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiqué ci-dessous.

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
10/06/2008	SIDERM	Voirie chemins ruraux poteau incendie la ferme	<i>4698,69 €</i>
16/06/2008	ART METAL 72	Voirie carrefour rue Parigné et rue Principale 10 barrières P/ sécurité	<i>6003,92 €</i>
06/06/2008	FATECH	Matériel mairie informatique 2 ordi portables secrétariat	<i>3780,21 €</i>
06/06/2008	IRPL	Voirie aire	

		stationnement salle polyvalente	15045,68 €
06/06/2008	IRPL	Frais études pole sud voirie	19028,36 €
23/05/2008	OUEST NEON	Entretien bâtiments mairie enseigne signalétique	1895,66 €
22/05/2008	ERS MAINE	Réseaux autres modification éclairage public salle polyvalente	11995,88 €
22/05/2008	ERS MAINE	Réseaux autres extension éclairage public chemin la Noue	8187,82 €
22/05/2008	IRPL	Frais d'études aménagement voirie pôle santé	2356,12 €
22/05/2008	BODET SA	Matériel complexe sportif panneaux 24	3524,61 €
23/04/2008	ASC LE GARS ENVIRONNEMENT	Bat stade de la Papinière clôture	1640,33€
11/04/2008	SEDI EQUIPEMENT	Feu d'artifice 13 juillet 2008	3700,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOM FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
10/06/2008	HTTP PROJECT	Licences - logiciel Sofrel PCWIN et S530GSM	2649,14 €
09/06/2008	METALLERIE WILLIAMEY	Travaux de remise en état turbine station	1957,85 €
25/03/2008	METALLERIE WILLIAMEY	Travaux de remise en état turbine station	1957,85 €

BUDGET LOTISSEMENT TAILLIS - PRESSOIR

DATE	NOM FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
22/05/2008	DESSIN CONSEIL ET COORDINATION	Coordination tranche 2 P/ aménagement voirie et réseaux divers	3828,91 €

BUDGET LOTISSEMENT ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOM FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
09/06/2008	ERDF	Travaux viabilisation parcelle SCI La Moinerie	9450,39 €

12-création d'un poste adjoint administratif de deuxième classe :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2008 afin de renforcer l'équipe administrative et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

13- viabilisation du lotissement Taillis-Pressoir 2: attribution des marchés de travaux

Par délibération en date du 15 novembre 2007, nous avons décidé de lancer une consultation pour la viabilisation du lotissement Taillis-Pressoir 2.

Nous avons décidé de lancer une consultation afin de réaliser des travaux de viabilisation au lotissement Taillis-Pressoir 2.

Compte tenu de la procédure d'appel d'offres mise en place, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : SCREG : pour un montant de 136 761, 66€ HT

Lot 2 : GARCZYNSKI pour un montant de 57 195, 70€HT

Adopté à l'unanimité.

14-Moratoire relatif à la réorganisation du temps scolaire.

La suppression des cours du samedi matin dans les écoles primaires et maternelles, la réduction à 24Heures du temps scolaire hebdomadaire oblige la commune à une réorganisation des personnels communaux et en particuliers les ATSEM et des personnels d'entretien.

Le conseil municipal rejoint la demande des enseignants de Ruaudin et de l'association des parents d'élèves, d'un moratoire immédiat sur la modification des rythmes scolaires et le report du projet à la rentrée 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de soutenir ce moratoire.

Adopté à l'unanimité.

15- INFORMATIONS DU MAIRE

- impression du bulletin en cours : prévoir une distribution à partir du 7 juillet 2008
- 14 juillet 2008 : manifestations et festivités le 13 juillet 2008 au soir à partir de 19Heures. (invitation du conseil en présence des conjoints)

16- INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. LENOBLE :

- réunion de la commission communale pour les élections prud'homales le 17 juin 2008. A titre d'information, 666 salariés et 85 établissements sont répertoriés sur la commune au 31/12/2007. Les entreprises plus importantes sont Décathlon, Exapaq, ADAPEI...
- M. Le Maire et M. Lenoble ont assisté à un atelier sur les marchés publics afin de présenter le règlement des achats mis en place dernièrement aux nouveaux élus locaux (250 personnes présents).

M. LISEMBART :

- visite de la nouvelle société EXAPAQ le 26 juin après midi. Les directeurs de la société ont été interpellés afin que les chauffeurs des camions de leurs sociétés réduisent leur vitesse.
- participation à une réunion en présence du secrétaire général de la préfecture afin de défendre notre dossier DGE (dotation globale d'équipement) pour le réaménagement du restaurant scolaire et de la garderie.

M. POULAIN :

- En ce qui concerne la visite chez EXAPAQ, M. Poulain indique que le PDG a convoqué tous les chauffeurs afin de les avertir que toute perte de points sur la portion concernée engendrerait un licenciement immédiat.
- projet JANNEAU avance. La signature de l'acte authentique est prévue au 4 juillet 2008.
- projet VIOT avance également : le compromis de vente est signé.

M. CORRE :

- L'association FA SI LA organise la fête de la musique 2008 samedi à partir de 17H00 sur la place de la mairie,
- En ce qui concerne le 14 juillet, le comité des fêtes a fait le choix de ne pas s'occuper de l'organisation. En conséquence, M. LESIEUR assurera l'animation et la buvette sera tenue par M. Guillaume, de l'Arche aux Moines
- kermesse des écoles : ce week-end.
- Bilan école maternelle et primaire : inquiétude pour l'école maternelle : la diminution des effectifs pourrait engendrer une fermeture de classe.
- élection du conseil municipal Jeune :

INSCRITS : 136

VOTANTS : 131 (96,32%)

EXPRIMES : 100 (73,52%)

NULS : 31 (4,22%)

<u>CE2</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>
	CALAME	Arthur
	CARRERA	Rafael
	GASSE	Marine
	LEPROUT	Romain
<u>CM1</u>	BOUTIMAH	Amine
	BRUNEL	Eva
	CHEVALLIER	Marc
	KARKAB	Sami
	ROBERT	Lila
<u>CM2</u>	CADIOU	Victorien
	CHAMBIER	Flavie
	LABITTE-COHUAU	Romane

L'élection du maire et des adjoints aura lieu en septembre et ceux ci seront conviés lors du conseil du 18 septembre.

M. ALLETON

- la commission espaces verts se réunira lundi 30 juin 2008. Ordre du jour : rond point route de Parigné l'Evêque, ZAC des Hunaudières : aménagement paysagé.

- Espaces forestiers sur la commune : rendez vous avec la DDAF afin de vérifier l'état des terrains. Compte tenu de la fusion DDAF et DDE, et du nombre important de terrains boisés sur la commune, M. ALLETON indique que nous devons travailler avec l'ONF pour gérer tous les boisements, les déboisements...

- Gens du Voyage : réunion au SMGV : une circulaire du Préfet relative au stationnement sauvage des gens du voyage vient de sortir et indique clairement que compte tenu que la commune n'a pas d'air de stationnement des gens du voyage, nous ne pouvons pas les expulser.

M. ALLETON indique que l'ensemble des terrains du SMGV seront prêts d'ici deux ans.

- organisation fin juillet d'un déplacement dans des communes fleuris avec quelques membres de la commission espaces verts.

M. BLIN :

-Réhabilitation de l'éclairage à la salle polyvalente et création d'un éclairage sur le chemin entre les deux écoles : réalisation des travaux mi juillet

-boulevard des Hunaudières : les travaux ont repris et devraient stoppés à nouveau le 14 juillet compte tenu de l'organisation de la MANS CLASSIQUE. La fin des travaux est prévue pour fin juillet.

-la SCREG : nettoyage du chantier effectué dans la ZA de Bel Air.

VII) QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le mercredi 2 juillet 2008

Alain DELAFOY

Maire,